

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE ICART – OUVERTURE DE CHAMBRES ET TIRAGE FIBRE OPTIQUE ARRETE PERMANENT ARRETE N° 2024/033		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 16 février 2024 de la société ICART sollicitant la Ville, pour le compte de SFR, pour des travaux concernant l'ouverture de chambres télécoms et le tirage de la fibre optique sur la commune d'Ifs ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

Article 1 : La société ICART est autorisée à réaliser, à partir du 11 mars 2024, des travaux pour le tirage de la fibre optique sur la commune d'Ifs.

Cet arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la circulation se fera sur une chaussée rétrécie par la mise en place d'un alternat manuel.

Article 3 : La société ICART est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.

Article 4 : Après les travaux, la société ICART devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale ;
- La société ICART ;
- KEOLIS ;
- Caen la mer – service de collecte des déchets ;
- Le SDIS. |

Fait à Ifs, le 16 février 2024



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE.